

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 16 (1925)

Artikel: Neuchâtel
Autor: B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-111268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

maire. Quand l'Etat de Vaud fit donner des cours aux instituteurs qui se préparaient au brevet primaire supérieur, M. Millioud les enthousiasma par ses leçons sur la *Culture* et sur l'*Orientation de l'enseignement*.

Je ne saurais rappeler les multiples occasions où l'on a senti l'ardente sympathie de M. Millioud pour le corps enseignant primaire. Les quelques faits mentionnés ci-dessus me paraissent suffire pour montrer que la noble personnalité qui vient de disparaître était un trait d'union précieux entre nos trois ordres d'enseignement. Dans nos écoles de villages, comme dans nos collèges et notre Université, on lui gardera un reconnaissant et affectueux souvenir.

Neuchâtel.

Le 19 janvier 1925 est décédé à Genève, où il s'était retiré en 1922, M. *Edouard Quartier-la-Tente*, chef du Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel de 1898 à 1922.

C'est, croyons-nous, notre devoir de rappeler au commencement de cette chronique le souvenir d'un homme qui a consacré, pendant un quart de siècle, le meilleur de son activité aux écoles neuchâteloises, et qui, par sa collaboration effective fut un fidèle ami de l'*Annuaire*.

Né à la Havane le 17 décembre 1855, d'un père neuchâtelois et d'une mère américaine, Ed. Quartier-la-Tente n'avait que trois ans lorsqu'il perdit son père. Rapatrié aux Brenets, sa commune d'origine, il fut élevé par son grand-père jusqu'à l'âge de sept ans. A la mort de ce dernier, il est placé par Neuchâtel, sa seconde commune, à la Maison des orphelins.

Remarqué par ses dispositions aux études, il peut heureusement les poursuivre. Licencié en théologie en 1878, il est successivement pasteur à La Côte-aux-fées, à Travers et à Saint-Blaise. En 1898, il est appelé au poste de Directeur des écoles secondaires et classiques de la ville de Neuchâtel, et, deux ans après, il est Conseiller d'Etat et prend la direction du Département de l'Instruction publique.

Frappé de la dispersion de toutes les dispositions législatives relatives aux divers enseignements, il conçoit en 1900 déjà le projet d'un « Code scolaire » embrassant l'ensemble de l'enseignement de l'école enfantine à l'Université. Ce vaste projet, inspiré d'un bel idéal, touche à trop d'intérêts particuliers et régionaux, il ne trouve pas grâce devant le vote populaire. Affecté, mais non découragé, le Chef du Département reprit en détail, dans des lois séparées, les réformes dont il avait conçu le plan général.

Orateur et écrivain, Ed. Quartier-la-Tente compte à son actif de nombreuses publications. Son *Histoire de l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel de l'origine à nos jours*, qui parut en 1914, à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de Berne, est un monument qui demeure une source précieuse de documentation.

En souvenir sans doute de ce qu'il eut à souffrir étant jeune, l'enfance malheureuse trouva toujours en lui un zélé protecteur. Dans l'exercice de cette vertu éminemment chrétienne — la charité — on retrouve le pasteur. Sa générosité était aussi large que discrète, et ce que faisait sa main droite sa gauche n'en savait jamais rien.

M. Ernest Strahm, qui avait pris la succession de M. Ed. Quartier-la-Tente en 1922, a démissionné en date du 30 décembre 1924. A la suite des élections cantonales de mai 1925, M. Antoine Borel, directeur des écoles primaires de Neuchâtel, a été appelé à diriger le Département de l'Instruction publique.

* * *

L'exercice qui vient de s'écouler marque une étape dans notre vie scolaire puisqu'il a permis l'exécution complète du décret voté par le Grand Conseil, du 27 mars 1923, et prévoyant la suppression de 40 classes dans le canton.

* * *

La statistique nous fournit les renseignements suivants :

Enseignement primaire. — En 1924, il a été délivré 37 brevets de connaissances à 28 institutrices et 9 instituteurs ; 22 brevets d'aptitudes pédagogiques à 16 institutrices et 6 instituteurs.

Les dépenses en faveur du matériel gratuit pour l'enseignement primaire se sont élevées à 102 579 fr. 85 (en diminution de 7 935 fr. 85), soit une moyenne de 7 fr. 06 par élève ; pour l'exercice précédent, elle était de 6 fr. 91.

Pour l'ensemble des écoles primaires, les dépenses totales ascendent à 3 874 765 fr. 81 (en diminution de 345 406 fr. 86), soit une moyenne de 266 fr. 83 par élève, contre 263 fr. 89 pour l'exercice précédent.

Enseignement secondaire. — Les dépenses pour l'enseignement secondaire se montent à 1 084 106 fr. 21 (en diminution de 68 351 fr. 19) en faveur de 1880 élèves, soit une moyenne de 576 fr. 65 par élève.

Enseignement professionnel. — Le canton a dépensé en 1924 une somme de 2 437 782 fr. 40 pour ses écoles professionnelles, soit une diminution de 71 811 fr. 46 sur l'exercice précédent.

Enseignement supérieur. — En 1924, les dépenses pour l'ensei-

gnement supérieur ascendent à 351 234 fr. 81. L'Université a compté pour ses quatre facultés 155 étudiants et 301 auditeurs pendant le semestre d'été et 170 étudiants et 183 auditeurs pendant le semestre d'hiver.

* * *

L'année dernière nous annoncions que le Département de l'Instruction publique avait entrepris la revision du programme d'études des écoles enfantines et primaires. Ce travail de longue haleine se poursuit actuellement. Les membres du corps enseignant ont été appelés à faire connaître leurs vœux. Déjà le nouveau programme pour l'enseignement des travaux à l'aiguille est entré en vigueur en mai 1924. Quant aux dernières conférences officielles, elle ont donné leur approbation au projet du programme de lecture. Ce document, d'une conception nouvelle, est d'une portée assez générale pour mériter sa place dans l'annuaire.

Programme de lecture des écoles enfantines et primaires.

I. ECOLE ENFANTINE.

(Elèves de 6 à 7 ans).

Pour le programme de lecture surtout, il est nécessaire d'établir une distinction très nette entre les classes d'un seul degré, c'est-à-dire *uniquement enfantines* qui existent dans vingt-sept communes, et les classes à plusieurs degrés, soit les classes qui comprennent avec l'école infantine un ou plusieurs degrés primaires.

1. Classes uniquement enfantines.

Les difficultés de l'orthographe française démontrent surabondamment que la figuration écrite de notre langue avec les lettres ordinaires est loin d'être phonétique ; elle l'est cependant pour un certain nombre de mots ; c'est cette partie-là, nettement phonétique qui est réservée à l'école infantine, mais rien de plus. Pas de diphtongues, ni de redoublements de consonnes.

On apprendra exclusivement les lettres minuscules manuscrites ; les caractères romains avec l'épellation étant réservés à la première année primaire. L'enseignement de l'écriture marchera de pair avec celui de la lecture.

Dans ces classes, on ne commencera l'enseignement de la lecture que dans le second semestre, soit à partir du 1^{er} novembre. Tous les premiers exercices se font au tableau noir. Chaque élève possède un alphabet ou un assortiment de lettres mobiles ; elles lui sont remises au fur et à mesure de l'étude de chaque lettre ou de chaque groupe de lettres. Chaque élève aura également à sa dispo-

sition un certain nombre d'images et, séparément, les mots correspondant à ces images : ce sont les *mots normaux*.

Quant au syllabaire, c'est à l'institutrice à se rendre compte du moment utile où il peut être remis à l'élève. Il y aura toujours avantage, croyons-nous, à ce que ce ne soit pas trop tôt.

2. Classes enfantines avec un ou plusieurs degrés primaires.

Pour les classes à plusieurs degrés, les maîtres s'inspireront du programme des écoles enfantines. Ils sont tenus d'employer la *méthode phonétique* pour tous les mots où celle-ci peut être appliquée sans aucune difficulté ; mais, dès que les élèves possèdent l'alphabet complet, il y a lieu de recourir à la *méthode d'épellation*.

II. ECOLE PRIMAIRE.

1^{re} année. — (7 à 8 ans). — Méthode d'épellation. — Alphabet minuscules et majuscules. — Caractères italiques et romains. — Lecture syllabique avec décomposition de la syllabe en *sons* (voyelles) et *articulations* (consonnes). — Exercices au tableau noir ; éducation de l'œil avec des mots présentant des difficultés phonétiques ou orthographiques afin que ces mots puissent être lus, épelés et écrits correctement. — Dans ce degré où la lecture est encore hésitante, il y a lieu de procéder à de nombreux exercices mécaniques pour acquérir l'automatisme de la lecture.

Vitesse à acquérir à la fin de l'année scolaire : 50 à 60 mots par minute.

II^e année. — (8 à 9 ans). — Par l'étude de toutes les difficultés, on termine en deuxième année l'étude mécanique de la lecture. — Epellation en coupant les mots par syllabes, mais sans répéter le nom des syllabes. — Lecture lente, mais bien articulée, sans trop insister sur les liaisons.

Contrôler trois fois au cours de l'année et pour chaque élève le nombre de mots lus en une minute.

Vitesse en fin d'année scolaire : 60 à 100 mots par minute.

III^e année. — (9 à 10 ans). — Lecture courante de morceaux faciles, bien à la portée de l'élève. Etude de la ponctuation et des liaisons. Vérifier la compréhension de la lecture sans en exiger de compte rendu, mais en insistant sur le sens des mots. Constater si l'orthographe des mots lus est retenue, sinon reprendre la lecture.

Pour chaque élève, trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 100 à 120 mots par minute.

IV^e année. — (10 à 11 ans). — Lecture courante. Résumer en quelques mots le sens du morceau lu, sans en exiger un compte

rendu détaillé. Etude du vocabulaire, tant au point de vue du sens que de l'orthographe.

A partir de la quatrième année et jusqu'à la fin de la scolarité, les élèves établiront un carnet dit : « Carnet de lecture » et dans lequel ils inscriront le titre de tous les ouvrages lus à domicile avec le nom de leur auteur. Ces lectures serviront aux exercices d'élocution faits en classe.

Pour chaque élève, trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 120 à 140 mots par minute.

Lecture du samedi faite par le maître.

V^e année. — (11 à 12 ans). — Lecture courante avec compte rendu sommaire. Exiger des phrases complètes comme réponses avec de l'ordre et de la logique dans les idées. Morceaux variés et étude particulière du dialogue pour amener l'élève à nuancer sa lecture. Vocabulaire, sens et orthographe des mots difficiles. Exercices d'élocution tirés du « carnet de lecture ».

Pour chaque élève, trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 140 à 160 mots par minute.

Lecture du samedi faite par le maître.

VI^e année. — (12 à 13 ans). — Lecture expressive. Lecture plutôt lente, mais bien articulée et bien ponctuée. Compte rendu global ou interprétatif. Faire chercher aux élèves comment certains termes ou certaines expressions peuvent être remplacés. Synonymes, homonymes, antonymes. Reprendre certains morceaux de lecture comme exercices d'orthographe ou exercices de rédaction. Usage du dictionnaire. Exercices d'élocution tirés du « carnet de lecture ».

Pour chaque élève, trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 160 à 180 mots par minute.

Lecture du samedi faite par le maître.

VII^e année. — (13 à 14 ans). — Lecture expressive. Par une parfaite compréhension du texte, l'élève cherchera à donner à chaque mot, à chaque expression toute sa valeur ; compte rendu global ou interprétatif. Lectures à préparer à domicile avec comptes rendus faits en classe. Renseignements sommaires sur les différents styles. Sens propre et sens figuré. Usage du dictionnaire. Exercices d'élocution tirés du « carnet de lecture ». Lecture silencieuse ou lecture des yeux suivie immédiatement d'un compte rendu oral ou écrit. Faire comprendre aux élèves la valeur des lectures post-scolaires en recourant aux services des bibliothèques. Dictées et rédactions tirées des lectures.

Pour chaque élève trois contrôles de la vitesse minute au cours de l'année.

Vitesse en fin d'année scolaire : 180 à 200 mots par minute.

Lecture du samedi faite par le maître.

* * *

Pour la première fois, sous le nom de *Congrès scolaire neuchâtelois*, les membres des corps enseignants primaire, secondaire, professionnel et supérieur se sont réunis à La Chaux-de-Fonds, les 2 et 3 octobre 1925.

Ce premier Congrès a eu la plus complète réussite. En dehors des assemblées administratives distinctes, les congressistes, au nombre de plus de 500, ont entendu des conférences de M. Félix Béguin, directeur de l'Ecole normale cantonale sur « Théorie et pratique de la pédagogie », de M. le D^r Charles Borel, aviateur, professeur au gymnase de La Chaux-de-Fonds, sur « La formation et l'évolution des dépressions atmosphériques » et en particulier une remarquable étude de M. Paul Seippel, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale sur « L'influence de la science sur la littérature française ».

Quant à l'assemblée générale, elle a discuté, sur présentation des rapports de M^{lle} Ketty Jentzer, professeur à Genève, M. le D^r Messerli, de Lausanne, et M. Armand Bühler, professeur à La Chaux-de-Fonds, de « L'éducation physique, son importance et sa place dans la formation de l'individu ».

La presse de La Chaux-de-Fonds s'est vivement intéressée à ces assises et a publié à cette occasion plusieurs articles sur les questions d'enseignement et d'éducation. Le premier Congrès scolaire neuchâtelois aura son lendemain.

B.

Valais

Le changement survenu, le 1^{er} mai 1925, dans la direction du dicastère de l'Instruction publique est, sans contredit, le fait le plus saillant de l'exercice écoulé. Comme on sait, le jeu de la politique, lors des dernières élections gouvernementales, avait évincé l'honorable M. BURGNER du siège qu'il occupait depuis vingt ans.

Certes, la plus belle mission de l'éducateur est de former l'âme de la jeunesse, de graver dans le cœur de l'enfant, si prompt à recevoir toutes les impressions, les purs et nobles sentiments qui confèrent à l'homme grandeur et dignité. Mais, dans cette œuvre délicate, l'éducation du monde contrecarre, bien des fois, celle de l'école ; et, s'il y a un sentiment bafoué, en notre siècle de brutal intérêt et d'égoïsme féroce, c'est bien celui de la reconnaissance.